

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***21014890***

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 26 01 2021
[Signature]
Greffe

N° d'entreprise : **0480 042 508**

Nom

(en entier) : **Jutomapi**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue du Bois de Loo 379, 6717 Attert****Objet de l'acte : Démission et nomination administrateurs**

Extrait de la décision de l'actionnaire unique du 19 janvier 2021:

1.L'actionnaire unique accepte la démission de

-Pierre-Hugues Ponette ;
-Pierre Ponette ; et
-Justine Ponette

de leurs mandats d'administrateur et ce, à compter du 19 janvier 2021.

2.L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

a.Monsieur Luc Kluppels, domicilié à Eikevlietbaan 24A, 2870 Puurs-Sint-Amands ;

b.La société privée à responsabilité limitée 3RM, ayant son siège social à Hoevestraat 19, 9870 Zulte, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0551.860.615 (RPM Gand division Gand), représentée par son représentant permanent Monsieur Roderick Peters ;

Les mandats ne sont pas rémunérés.

3.L'actionnaire unique décide d'octroyer un mandat spécial à Madame Christina Trappeniers, Madame Karen De Clercq et Monsieur Martin Lens, avocats, dont les bureaux sont situés à 1200 Bruxelles, rue Neerveld 109, ou tout autre avocat d'Ambos, pouvant agir séparément et avec pouvoir de substitution, afin de publier, lorsque cela est requis, les décisions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge, de représenter la Société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et de signer tous les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de leur mandat

Extrait du procès-verbal de l'organe de gestion du 19 janvier 2021:

1.L'organe d'administration décide de révoquer avec effet immédiat l'intégralité des mandats qui ont été octroyés par la Société à tout tiers, y compris tous les pouvoirs bancaires qui ont été délégués relativement à la gestion et au contrôle des comptes de la Société.

2.L'organe d'administration décide d'octroyer, avec effet à ce jour, à Madame Justine Ponette un mandat spécial afin d'exercer les pouvoirs sur les comptes bancaires de la Société, y compris via ISABEL et Easy Banking Business. Ce mandat prendra fin de plein droit au 10 mars 2021.

3.L'organe d'administration décide d'octroyer un mandat spécial à Madame Christina Trappeniers, Madame Karen De Clercq et Monsieur Martin Lens, avocats, dont les bureaux sont situés à 1200 Bruxelles, rue Neerveld 109, ou tout autre avocat d'Ambos, pouvant agir séparément et avec pouvoir de substitution, afin de publier, lorsque cela est requis, les décisions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge, de représenter la Société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et de signer tous

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de leur mandat.

Bruxelles, 19 janvier 2021

Martin Lens, avocat
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).